

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques Bureau des Elections et de la Réglementation Affaire suivie par Mme Muriel BIGOT

Tél: 02 37 27 72 52 Fax: 02 37 27 72 57

Mel: muriel.bigot@eure-et-loir.gou.fr

Anité nº 14-02/01

ARRETE DE CESSIBILITE

INSTALLATION DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES DE LA ZA SAINT MATHIEU SUR LA COMMUNE DE GALLARDON

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR, Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le Code de l'Urbanisme;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2015 prescrivant une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'installation du bassin de rétention des eaux pluviales de la ZA Saint Mathieu sur la commune de GALLARDON et parcellaire, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés du 4 mai au 9 juin 2015 inclus ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DRLP-BER-15-08/01 du 3 août 2015 déclarant d'utilité publique l'installation du bassin de rétention des eaux pluviales de la ZA Saint Mathieu sur la commune de GALLARDON;

Vu les pièces attestant de ce que les mesures de publicité de l'arrêté susvisé ont été accomplies, conformément aux dispositions de l'article R131-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu l'état parcellaire;

Vu le plan parcellaire des terrains dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation des travaux projetés;

Vu les pièces attestant de ce que les propriétaires ont reçu la notification individuelle prévue à l'article R 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu les renseignements fournis par les propriétaires, en application des dispositions de l'article R131-7 du même code ;

Vu les notifications individuelles faites par la commune de GALLARDON;



Considérant qu'en application de l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique « les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels »

Vu les cahiers d'enquête;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur en date du 24 juin 2015 ;

Vu les courriers adressés par la mairie de GALLARDON, le 25 novembre 2016, aux propriétaires recensés de la parcelle cadastrée ZK 157 en vue de préciser leur identité, conformément à l'article R 132-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la demande présentée par la commune de GALLARDON en date du 17 janvier 2017 et l'état parcellaire ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1 – Est déclarée cessible immédiatement au profit de la commune de GALLARDON la parcelle de terrain désignée dans l'état parcellaire annexé au présent arrêté, nécessaire à l'installation du bassin de rétention des eaux pluviales de la ZA Saint Mathieu sur la commune de GALLARDON, à savoir :

- parcelle ZK n° 157 pour une superficie de 1200 m²

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle aux propriétaires des terrains concernés, par les soins et à la charge du demandeur, sous pli recommandé avec accusé de réception.

Article 3 – S'il y a lieu de saisir le juge de l'expropriation, en application de l'article R221-1 du Code de l'Expropriation, cette saisine devra intervenir moins de 6 mois après la publication et la notification aux intéressés de l'arrêté de cessibilité.

Article 4 – Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS) dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision.

Dans ce même délai, il peut saisir l'auteur de la décision d'un recours gracieux ou exercer un recours hiérarchique auprès de l'autorité supérieure (MINISTERE DE L'INTERIEUR, place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08).

Article 5 – Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire de GALLARDON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARTRES, le 16 FEV. 2017

LE PREFET, Pour le Préfet, La Secrétaire Générale,

Carelle PUIG-CHEVRIER

Annexe 1 : état parcellaire

Annexe 2 : liste des héritiers connus

ACTION OF THE PROPERTY OF THE	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	EXTRAIT D	E RELEVE	DE I	PROPRIETE		140è 100è
Année m.a.j. 2014 Département 28	Commune168 GA	LLARDON				Numéro communal B 330	ı
Numéro communal	B 330		Propriétaire(s	s)			

PROPRIETAIRE MBDS3S

MME BALER CHRISTINE MARIE ,EPS TRENTO LOUIS14 RUE DES TEMPLIERS, 28320 GALLARDON

Né(e) le 18/06/1926 A 22 LE MOUSTOIR

DESIGNATION DES PROPRIETES		EVALUATION					Exonération				
Qrt.	Sect.		N° de voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit	suf	contenance ref Ha a Ca pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature Cult Spé	classe revenu cadastral	nat. année exo retour
	ZK	157	LĄ	RUELLE PEUREUSE	1	12 00	A	S			

Vu pour être annexé à mon sorrète du

1 6 FEV. 2017

Liste établie sur la base des héritiers connus de la parcelle ZK n° 157 située zone St Mathieu, à Gallardon

Ayant-droit	Adresse	Date de Naissance	Profession	Nom du conjoint
CHARRON Jean-Louis	8, lotissement St Vincent 10, rue du Carignan 11700 CASTELNAU D'AUDE			the control of
GOUBILY Jeanine	13, rue de Babylone 28000 CHARTRES			COMITI
GOUBILY Jean	Les Brunetières 72340 CHAHAIGNES	13/11/45	retraité	
GOUBILY Monique	Le Chabrière-la Serre 05230 PRUNIERES	07/08/37	retraitée	GIRARD
GOUBILY Françoise	29, rue F. Chopin 31200 TOULOUSE	24/12/33	retraitée	BONETAT
TAUPIN Pierrette	7, rue Antoine Marceau 28000 CHARTRES	10/10/46	retraitée	
TAUPIN Ginette	8, rue du Gal. Charles Destrants 28000 CHARTRES	09/06/52	retraitée	DUVEAU
TAUPIN Marie-Thérèse	10, place st Louis 28000 CHARTRES	08/12/47	retraitée	SUAREZ
TAUPIN Jacky	17, rue P.Martin 28320 GALLARDON	24/12/49	retraité	:
TAUPIN Alain	18, grande rue 28130 MAINTENON	04/03/55		
PERVILLER Patrice	2, rue du 14 décembre 1972 28300 BERCHERES ST GERMAIN	18/09/64		
LEVOIR Véronique	223, bd Rémi des Belleau 83700 ST RAPHAEL	04/09/62		GILLOT
LEVOIR Marlène	Résidence le salaison 12, square Jean Jaurès 34920 LE CRES	15/03/75	Formatice pour adultes	
LEVOIR Gladys	7, av. des vendanges 17100 COURCOURY	23/12/88		
LEVOIR Cassandre	75, av. de la Paix 28300 LEVES	06/02/91		
LE FLAHEC Antoinette	14, rue des Villottes 77380 COMBS LA VILLE	06/02/40	retraitée	LEMERE
HABERT Patrick	La roseraie Bt. H esc, K av. d'Armainvilliers 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS	21/02/69	soigneur animalier	

Liste établie sur la base des héritiers connus de la parcelle ZK n° 157 située zone St Mathieu, à Gallardon

HABERT Patricia	90, rue de la Gare 62580 VIMY	08/11/74	Vendeuse	BOISTARD
HABERT Geneviève	15 bis rue des petites maisons 77170 COUBERT	29/12/47	retraitée	GOBERVILLE
TRUQUET Micheline	37, rue du château Landon 75010 PARIS	14/06/50	retraitée	DAVID
TRUQUET Cathie	La terrasse 38210 ST QUENTIN S/ISERE	16/04/74		PAINVIN
TRUQUET Estelle	22, rue Journel 02300 CHAUNY	07/06/75	Aide- soignante	
TRUQUET David	5 E rue P. Bert 38140 IZEAUX	21/02/78	Mécanicien auto	RAVETON
BALER Christine	14, rue des Templiers 28320 GALLARDON	18/06/26	Retraitée	TRENTO
BOUCHU Huguette	Résidence du grand parc 3, rue du grand parc 54520 LAXOU	26/03/37	1	ESTUBIER
BOUCHU Maxime	18, rue de Larmor 56750 DAMGAN	01/04/40	retraité	
CHARIER Andrée	27, rue A. Derain 78400 CHATOU	31/01/45	retraité	JOLIBOIS
FLEURY Valérie	3, rue Leblon 78500 SARTROUVILLE			
CHARIER Marcelle	6, allée des Aubépines 91220 LE PLESSIS PATE	04/08/49	sans	SACQUET
LEVOIR Maxence	75, av. de la Paix 28300 LEVES	12/07/93		
LEVOIR Donat	28600 LUISANT	10/10/87		
CHARIER Yann	3 bis, chemin Slad 81000 ALBIS			
SALCES laurent	2, place de la mare aux moines 91350 GRIGNY		Moniteur de plongée	
SALCES Sébastien	4, place de la mare aux moines 91350 GRIGNY			
SALCES Sabrina	6, place de la mare aux moines 91350 GRIGNY	25/11/77	secrétaire	
TRUQUET Nicole	14, rue G.Didier 02300 SAINCENY			

Vu pour être annexé à mon arrêté du 16 FEV. 2017

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens Vu your être annexe à mon arûté du 16 FEV, 2017